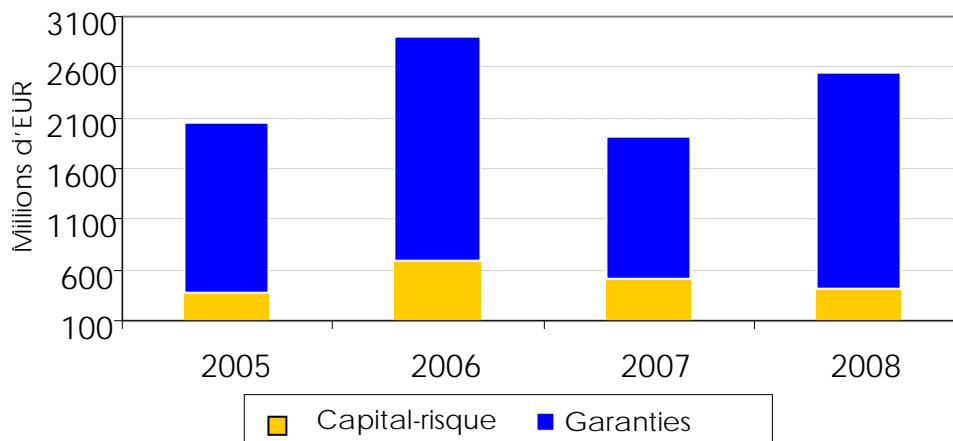


L'activité du Fonds européen d'investissement

Engagements annuels sur la période 2005-2008



Le FEI est l'organe de l'UE spécialisé dans le financement des PME. Il est détenu par la BEI (64 % du capital) et par l'Union européenne au travers de la Commission européenne (27 %). C'est le seul organisme de l'UE qui admette des banques et des institutions financières publiques et privées (31 établissements de 17 pays différents) dans son actionnariat (à hauteur de 9 %).

Le FEI soutient les PME de manière indirecte, au moyen d'apports de fonds propres (instruments de capital-risque et de capital-investissement) et d'opérations portant sur des instruments de dette (garanties), en utilisant soit ses fonds propres, soit des ressources mises à sa disposition au titre des mandats que lui confie la BEI (le Mandat capital-risque - MCR), l'Union européenne, les États membres ou d'autres entités. En complétant l'offre de la BEI, laquelle s'est jusqu'ici surtout spécialisée dans les financements traditionnels sous forme de prêts, le FEI joue donc un rôle crucial tout au long de la chaîne de valeur de la création d'entreprises. Celle-ci couvre les tout premiers stades de la propriété intellectuelle jusqu'aux fonds spécialisés dans les PME arrivées à un stade intermédiaire de développement, ceci grâce à une offre intégrée de financements qui s'adressent à un large éventail de segments du marché, en partenariat avec un grand nombre d'institutions financières. Au travers des activités du FEI et des mécanismes de partage des risques, ces institutions partenaires peuvent accroître leurs prêts et leur potentiel d'activité tout en améliorant l'accès des PME aux financements.

Si les instruments de capital-risque et de capital-investissement du FEI visent à améliorer l'accès au capital pour les PME innovantes ou à forte croissance, il est tout aussi important de répondre aux besoins des PME qui cherchent à se financer par le canal plus traditionnel de l'emprunt. Par ses opérations de garantie et de titrisation, le FEI est en mesure d'améliorer la disponibilité et les conditions du crédit pour les PME bénéficiaires, ainsi que la capacité de prêt des intermédiaires financiers.

À la fin de 2007, la Commission européenne a donné mandat au FEI pour gérer une enveloppe budgétaire de 1,1 milliard d'EUR au titre du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) 2007-2013, qui vise à faciliter l'accès des PME aux financements. Les ressources à allouer dans ce cadre sont réparties entre instruments de capital-risque et instruments de garantie. Le PIC, devenu pleinement opérationnel en 2008, a succédé au MAP, le Programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, qui a été mis en œuvre sur la période 2001-2006. Le PIC se veut plus ambitieux, puisqu'il couvre une zone géographique plus vaste et que sa large panoplie d'instruments permet d'appuyer de nouveaux segments du

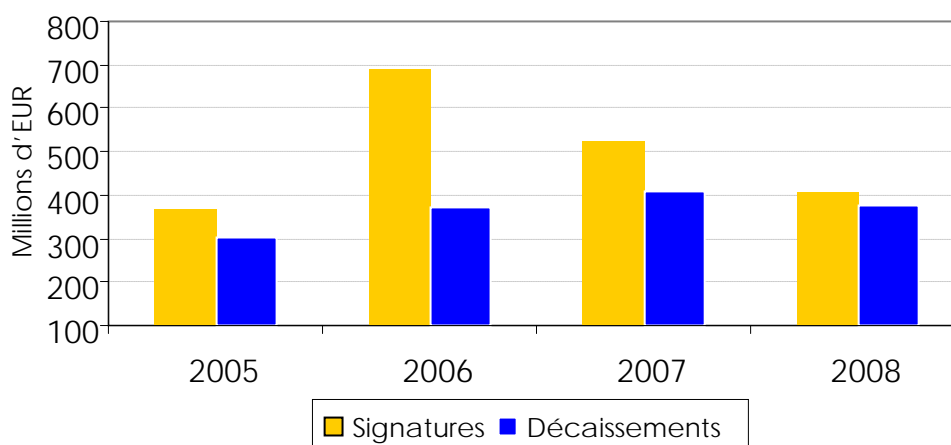
marché des PME et de nouveaux produits (tels que le transfert de technologie, les investisseurs providentiels et l'éco-innovation).

Le FEI a en outre élargi son rôle de partenaire de l'UE dans le cadre de JEREMIE, une initiative qui offre aux États membres de l'UE, via leurs autorités de gestion nationale ou régionales, la possibilité d'utiliser une partie des ressources mises à leur disposition au titre des Fonds structurels de l'UE pour financer des PME au moyen d'apports de fonds propres, de prêts ou de garanties, et ce par le canal de fonds de participation renouvelables.

Le FEI participe à l'initiative depuis ses tout premiers stades, en 2005, en collaborant avec la Commission européenne pour évaluer la demande d'instruments financiers destinés aux PME dans les régions et les États membres. Il a également accompagné les autorités de gestion dans la programmation de leur politique de cohésion et celles qui le souhaitent bénéficient de ses conseils pour la mise en œuvre des fonds JEREMIE.

Par ailleurs, en 2008, le FEI a mis au point, de concert avec la BEI, de nouveaux instruments, en particulier pour la finance mezzanine et le microcrédit, afin de mieux répondre aux besoins du marché dans le cadre de la conjoncture actuelle.

Prises de participation au titre d'opérations de capital-risque



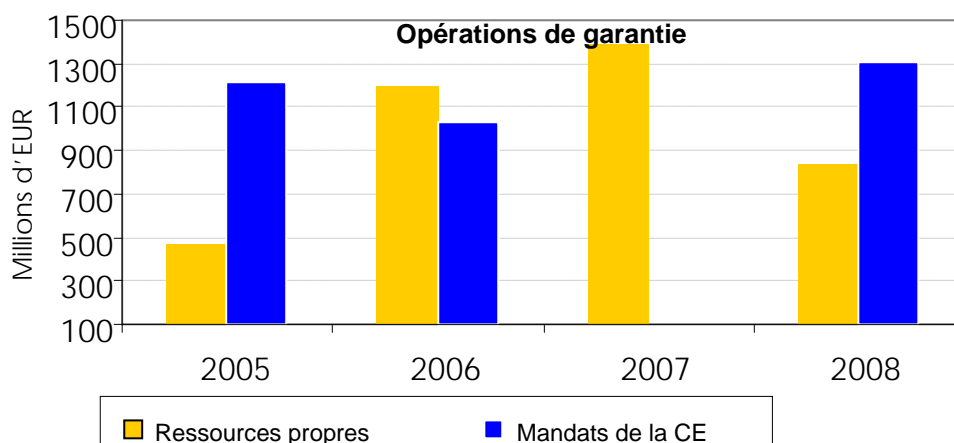
Comme le montre le graphique ci-dessus, le volume de décaissements au titre de prises de participation du FEI a régulièrement augmenté jusqu'en 2007, pour ensuite se stabiliser en 2008. La baisse du nombre des nouvelles signatures en 2008 peut s'expliquer par le fait que la situation sur le marché a été moins bonne, ce qui a freiné les investisseurs, bien que le FEI continue à jouer un rôle important en soutenant des opérations de capital-investissement nouvelles ou qui constituent le prolongement d'investissements antérieurs.

Néanmoins, en 2008, le FEI a signé des accords d'investissement en capital-risque pour près de 409 millions d'EUR¹, dont 12 opérations relevant du PIC pour un total de plus de 134 millions d'EUR, tandis que le montant cumulé des engagements au titre de prises de participation s'est élevé à 4,7 milliards d'EUR en fin d'exercice et le volume des actifs gérés à 3,5 milliards d'EUR². Fort de ses investissements dans quelque 300 fonds, le FEI reste le principal acteur du secteur européen des fonds de capital-risque et des fonds axés sur les entreprises de petite taille ou de taille intermédiaire, non seulement en raison de l'ampleur et du champ d'application de ses investissements, mais aussi du fait de son rôle de catalyseur. En conférant son « label de qualité » aux fonds et en prenant des participations minoritaires significatives, le FEI incite des investisseurs d'horizons très divers, en particulier du secteur privé, à s'engager à leur tour. En 2008, le Fonds a continué à élargir son champ d'activité dans le segment des fonds spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et dans les activités de transfert de technologies, dans l'optique de faciliter la commercialisation des résultats de la recherche.

¹ Y compris les opérations relatives à des fonds de fonds.

² Les actifs gérés sont égaux aux engagements minorés des rentrées de fonds.

L'activité garanties



Le FEI propose deux grandes lignes de produits dans le cadre de son activité de garantie en faveur des PME : le rehaussement de crédit pour opérations de titrisation (garanties couvrant des instruments de financement de PME titrisés) et l'octroi de garanties ou de contre-garanties pour portefeuilles de microcrédits, de prêts et d'opérations de crédit-bail en faveur de PME.

Le rehaussement de crédit permet au FEI de soutenir la titrisation de prêts et de crédits-bails aux PME, que des institutions financières regroupent en portefeuilles dans le cadre d'opérations « synthétiques » ou qui sont cédés sur les marchés des capitaux. En 2008, suite à l'évolution des conditions du marché, l'activité de rehaussement de crédit menée sur ressources propres a reculé par rapport à l'année précédente, passant de 1,3 milliard d'EUR à 0,8 milliard d'EUR. À la fin de 2008, le portefeuille d'opérations sur ressources propres représentait au total 3,8 milliards d'EUR³.

Dans le cadre de son activité d'octroi de garanties et de contre-garanties pour des portefeuilles de prêts en faveur de PME, de microcrédits ou d'opérations de crédit-bail, le FEI assume jusqu'à 50 % du risque de crédit ou de la perte attendue sur chacun des prêts ou actifs de crédit-bail en portefeuille. La contrepartie est ainsi soulagée d'une partie de ses obligations en matière de couverture des pertes éventuelles, ce qui accroît d'autant sa capacité de crédit aux PME. Tout au long de 2008, le FEI a mis en œuvre ces instruments avec succès, en recourant aux ressources du PIC. Ce dernier n'ayant été lancé qu'en 2008, il n'y avait eu aucune signature au titre de ce programme en 2007. En 2008, par contre, 12 nouveaux contrats de garantie ont été signés avec 9 intermédiaires financiers pour un montant de 1,3 milliard d'EUR. À la fin de 2008, le volume cumulé des signatures⁴ au titre des mandats de la Commission européenne, pour lesquelles le plafond en vigueur pour les opérations individuelles est de 500 millions d'EUR, s'élevait à 8,5 milliards d'EUR.

En 2008, les opérations de garantie du FEI ont totalisé 2,1 milliards d'EUR et, l'exposition actuelle du portefeuille de garanties s'élève à 12,3 milliards d'EUR, répartis entre quelque 190 transactions.

L'initiative JEREMIE (*Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises*)

Au cours de l'exercice 2008, le FEI a réalisé 53 analyses de portée nationale et régionale destinées à identifier les lacunes du marché, ce qui a permis d'achever la phase d'évaluation de l'initiative.

À ce jour, le FEI a signé 7 accords avec des États membres et des régions, dont 4 concernaient des nouveaux États membres, maintenant ainsi son engagement en faveur du développement économique de ces régions. Le montant total des fonds engagés au titre de ces accords s'élevait à 613 millions d'EUR à la fin de 2008.

³ Garanties en cours et garanties non tirées.

⁴ Volume maximum du portefeuille.

JASMINE (Joint Action to Support Micro-Finance Institutions in Europe - Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe)

JASMINE est une initiative pilote, assortie d'une enveloppe de 50 millions d'EUR pour une période de 3 ans, qui a été mise en place par la Commission européenne en collaboration avec le FEI et la BEI, des institutions financières partenaires et le Parlement européen, dans le but d'aider les entrepreneurs qui n'ont pas accès au secteur bancaire à élaborer et à réaliser leurs projets. JASMINE a pour objet de fournir à la fois une assistance technique opérationnelle et des financements (prises de participation et prêts) à des institutions de microfinance.

En 2008, l'équipe du FEI chargée de JASMINE a réalisé des études portant sur 12 pays de l'UE afin d'évaluer l'offre et la demande de microfinancements « hors secteur bancaire ». Sur la base de ces études, le nombre d'emprunteurs dans l'UE susceptibles de solliciter un microfinancement a été estimé à 11 millions ; dans la conjoncture actuelle, une importance particulière a été reconnue à ce marché.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web de la BEI www.bei.org.

Contacts pour la presse :

Bureau de presse, presse@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 - 21000 ; télécopieur : (+352) 43 79 - 61000.

Questions générales :

Infodesk de la BEI, info@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 - 22000 ; télécopieur : (+352) 43 79 - 62000